

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 13 (1983)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Oikoumene : mon travail, c'était ma vie!

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Message

# Mon travail, c'était ma vie!

Si vous pouvez dire cela, ce n'est pas si mal, j'en conviens. Avoir eu dans la vie une occupation à laquelle on se voue entièrement est un bienfait. Pas seulement pour le gain (qui a son importance, certes), mais aussi pour la pleine satisfaction d'être utile et de prendre ses responsabilités dans la société. S'il en est ainsi, vous pouvez regarder en arrière avec contentement et reconnaissance.

Mais un jour est arrivé, où l'on vous a offert un cadeau, adressé un beau discours; la porte de votre travail s'est fermée sur vous et un autre a pris votre place. En êtes-vous heureux ou regrettez-vous le temps bienfaisant d'un travail régulier qui remplissait votre journée et votre pensée? Avez-vous été traumatisé par cet arrêt brusque de votre activité ou, au contraire, êtes-vous soulagé de pouvoir vivre à votre guise, sans contrainte, sans horaire fixe? De pouvoir enfin jouir de la vie? Je pense et j'espère qu'il en est ainsi. Car s'il y a un temps pour le labeur, il y a un temps pour le repos: un temps pour le travail, un temps pour le loisir. (A propos des différents temps de notre existence, relisez donc le chapitre 3 du livre de l'Ecclésiaste.) Toujours est-il que, si à un moment donné le travail a été, par nécessité ou par vocation, la préoccupation dominante de notre vie, il est judicieux, que venu l'âge de la retraite, on sache accepter joyeusement ce changement de situation. Ce qui, pour certains êtres particulièrement actifs et de tempérament dynamique, n'est pas toujours facile. D'où quelques problèmes douloureux, des traumatismes angoissants, un profond déséquilibre. Avoir été quelqu'un, avoir joué un certain rôle, et n'être tout à coup, plus rien. N'avoir plus aucune

influence, n'avoir plus rien à dire, n'avoir plus de titre ni de responsabilité. Voilà qui peut être difficile à assumer. C'est pourquoi pouvoir affirmer avec une certaine fierté: «Mon travail, c'était ma vie» n'est pas suffisant. Non, voyez-vous chers amis, il est bon pour l'homme et la femme, d'avoir, à côté du travail qui nourrit, une pensée qui élève, une espérance qui soutient, une raison supérieure d'exister. Tous n'ont pas la foi, je le sais et me garderai de critiquer et de juger. Mais il m'est permis de le déplorer pour ceux-là mêmes à qui manque le ressort réel pour une vie active comme pour le temps de la retraite. Ce ressort, et je vous en garantis l'efficacité, ce seront toujours les trois vertus appelées théologiques: la foi, confiance que rien n'ébranle; l'espérance, qui demeure dans la vie et devant la mort, au temps du travail et au temps de la retraite; l'amour pour Dieu et pour le prochain, ce moteur extraordinaire qui remplit nos vies et nos cœurs.

Jean-Rodolphe Laederach  
pasteur, Peseux

## Bibliographie

**Un Coup de Fourchette sans Regrets**  
**70 Recettes pour un Monde solidaire**, tel est le titre d'un livre de recettes que les Magasins du Monde viennent d'éditer.

Ce livre démontre qu'il est possible de faire une bonne cuisine tout en suivant certains critères. En mangeant moins de viande, on peut tenir compte du fait que trop souvent «la nourriture des pauvres est donnée au bétail des riches». En favorisant légumes et fruits de saison, on contribue non seulement à maintenir une population agricole nombreuse chez nous, mais on lutte contre le gaspillage d'énergie qu'est la production sous serre. De plus, les importations de ces fruits et légumes de contre-saison en provenance du tiers monde, produits souvent au détriment des cultures vivrières, aggravent ce qu'on appelle «le scandale de la faim».

Ce livre est une contribution à la collaboration internationale.

Prix de vente: Fr. 8.—.

## Les assurances sociales



Guy Métrailler

# Prestations complémentaires de guérison (PCG): prise en charge des moyens auxiliaires

**Le mois passé, nous avons expliqué comment est calculé le montant du crédit annuel appelé «quotité disponible» et quels sont les frais de guérison qui peuvent être pris en charge. Aujourd'hui, voyons ce qu'il en est des moyens auxiliaires.**

### Priorité à l'AVS et à l'AI

Les assurés invalides qui n'ont pas encore atteint l'âge de l'octroi d'une rente de vieillesse de l'AVS (donc aussi l'épouse d'un assuré qui reçoit une rente de vieillesse si elle-même n'a pas encore accompli sa 62<sup>e</sup> année), et les personnes qui, bien qu'âgées de plus de 62 ou 65 ans, ont eu droit à une remise de moyen auxiliaire par l'AI avant cet âge **doivent demander la prise en charge de leurs moyens auxiliaires à l'AI**. Ils ne peuvent pas bénéficier de telles prestations par les PCG sauf en ce qui concerne les lombostats orthopédiques. Ces derniers ne sont, en effet, octroyés par l'AI que s'ils permettent l'exercice d'une activité lucrative ou l'accomplissement des travaux habituels. Dans les autres cas, les PCG peuvent les payer.

Les **personnes en âge AVS (62/65 ans)** doivent demander la prise en charge des prothèses pour pieds et jambes, des appareils orthophoniques et des frais de location des fauteuils roulants à l'AVS.

Pour les appareils acoustiques, l'AVS paie le 75% du prix, mais au maxi-